

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

01 SEPTEMBRE 2020



Monsieur Gilbert Vivet Gros a été mis à l'honneur lors de la 76e commémoration du parachutage de La Plagne par Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, le 15 août dernier.

En effet, ce macotais de 96 ans était présent dans la nuit du 10 au 11 mars 1944 pour réceptionner les 120 containers, et 12 tonnes de matériel largués dans les pâturages en amont de Plagne Villages par un magnifique clair de lune, alors qu'il n'avait que 17 ans. Le maquis du canton d'Aime, composé d'hommes de la vallée, manquaient cruellement d'armes pour se défendre contre l'envahisseur nazi.

Photo : Gilbert Vivet Gros entouré de Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, de Georges Bérard, président des anciens combattants de Macot La Plagne, de Cécile Utile Grand, conseillère départementale, d'Auguste Picollet, conseiller départemental, du Général Patrick Blervaque et du ministre Alain Richard.



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un ²
code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTEISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le 01 septembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Dussuchal Marion, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tre-sallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés : Faggianelli Evelyne (pouvoir à Pierre Ougier), Gentil Isabelle (pouvoir à Jean-Luc Boch), Pellicier Guy (pouvoir à Richard Broche), Valentin Benoit (pouvoir à Patricia Bérard)

Absente : Cressend Christelle

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion Dussuchal est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire présente au conseil municipal, monsieur Manfred Amoureux, nouveau directeur du service urbanisme, de l'aménagement et du développement durable en remplacement de madame Claire Mauduit-Fromaget.

Monsieur le maire propose une modification de l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

- Doc 25 – Attribution de l'appel à candidatures « Coches-Dessus » au groupe Regency pour la réalisation d'une résidence de tourisme 4*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux questions lui ont été posées par monsieur Richard Broche au nom de son groupe « Agir pour l'économie au service de son territoire » et que ces points seront vus en fin de conseil, ainsi que la présentation du compte rendu du conseil syndical du Syndicat intercommunal de La Grande Plagne du 21 juillet dernier.

Administration générale

1. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE

Monsieur le maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SAEM Société d'Aménagement de la Savoie, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Collectivités.

Suite aux élections municipales 2020, monsieur le maire explique qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune au conseil d'administration. Monsieur le maire demande si des élus souhaitent se porter candidat. Monsieur Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, se porte candidat.

Le conseil municipal désigne monsieur Jean-Luc Boch pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la SAEM Société d'Aménagement de la Savoie et rappelle que monsieur Jean Luc Boch a été nommé par la délibération 2020-086 du 2 juin 2020 pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SAEM Société d'Aménagement de la Savoie. (Votants : 28, pour : 28)

2. AVENANT AU BAIL À CONSTRUCTION COLOSSES LOISIRS

Madame Michelle Villien explique au conseil municipal que le 31 août 1995, un bail à construction a été consenti au profit de monsieur Jean-Michel Côte pour le chalet « Colosses Loisirs » situé à Plagne Bellecôte, commune déléguée de Macot La Plagne. La commune était alors propriétaire d'un terrain sur lequel existait un chalet à usage d'accueil, salon de thé, buvette, salle à manger dans lequel le preneur exploitait un salon de thé, buvette, restaurant, accueil patinoire, mini-golf qu'il avait créés. Ledit bail à construction avait pour but de permettre au preneur d'édifier, sur le terrain loué, un bâtiment à usage d'extension du chalet suscité.

Madame Michelle Villien indique que le bail à construction, d'une durée de 25 années, est arrivé à échéance le 31 août 2020 mais que le preneur, avec ses enfants, souhaite proposer un nouveau projet pour ces bâtiments vieillissants. Ils ont ainsi rencontré les élus et leur ont adressé un nouveau projet. Cependant, compte tenu des contraintes de construction dans cette zone et des délais d'instruction desdits dossiers, madame Michèle Villien explique que le preneur et ses enfants ont sollicité la commune aux fins de leur voir accorder un délai d'un an pour finaliser leur dossier et déposer un projet qui pourra donner lieu à la conclusion d'un nouveau bail à construction. De ce fait, ils ont sollicité auprès de la commune la prolongation du bail à construction d'une année.

Madame Michelle Villien précise que cet avenant modifie uniquement la durée du bail qui sera allongée d'une année pour se terminer le 31 août 2021, tous les autres termes de ce contrat restant inchangés. Le conseil municipal approuve la prolongation d'un an du bail à construction passé avec monsieur Jean Michel Côte pour le chalet « les Colosses Loisirs ». (Votants : 28, pour : 28)

3. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA TÉLÉCABINE TÉLÉBUFFETTE POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique au conseil municipal que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) assure l'exploitation estivale des remontées mécaniques, ce service étant assuré en contrepartie d'une participation financière acquittée par les usagers.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la commune de La Plagne Tarentaise a sollicité la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) afin que la Télécabine « Télébuffette » sise à La Plagne Montchavin Les Coches, commune déléguée de Bellentre, soit exploitée cet été et soit en accès libre et gratuit pour les usagers. Il a donc été convenu que la commune se substituerait aux usagers pour le paiement de ce service de transport à hauteur, pour la saison estivale, d'une somme forfaitaire de 25 000 euros HT. Ceci a été validé par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne lors de l'adoption de la délibération concernant le planning d'ouverture des remontées mécaniques pour la saison estivale 2020. Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que lors de cette réunion il avait été également demandé à la SAP de modifier les horaires proposés afin qu'ils concordent avec ceux de la télécabine du Lac Noir. Il précise que l'exploitation cet été par la SAP de cet appareil nécessite la signature d'une convention d'exploitation entre la SAP et la commune, en présence du SIGP, notamment pour déterminer les montants à prendre en charge par la commune en contrepartie de l'ouverture et de l'exploitation par la SAP de cette télécabine permettant aux vacanciers de se déplacer dans la station de La Plagne Montchavin Les Coches.

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente la convention d'exploitation à régulariser.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à régulariser entre la SAP et la commune, en présence du SIGP pour l'exploitation durant la saison estivale 2020 de la télécabine de La Télébuffette sur la commune déléguée de Bellentre, station de La Plagne Montchavin Les Coches. (Votants : 28, pour : 28)

4. ETAT D'ASSIETTE - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS 2021

Monsieur Pierre Ougier rappelle la délibération 2020-043 du 10 Février 2020 consistant à reporter les martelages prévus au titre de l'année 2020 en raison des tarifs de vente actuellement observés. En effet, les forêts européennes ont fortement souffert du dérèglement climatique qui a provoqué des sécheresses et la multiplication des scolytes (parasite du bois). De ce fait, les stocks sont très importants sur le continent et cela engendre une forte baisse du cours du bois.

Considérant le contexte général, monsieur Pierre Ougier propose de reporter le martelage prévu en 2021 pour 2023 selon les préconisations de l'ONF elle-même.

Le conseil municipal décide de reporter le martelage prévu en 2021 pour 2023. (Votants : 28, pour : 28)

Finances

5. TARIFS TAXES DE SÉJOUR

Madame Patricia Bérard rappelle au conseil municipal qu'il a été délibéré dernièrement afin de fixer les tarifs de taxe de séjour à compter du 1er janvier 2020. Elle informe le conseil municipal que la Loi de finances 2020 du 29 décembre 2019 a précisé qu'à partir du 1er janvier 2020 « le tarif applicable aux auberges collectives est celui adopté par la collectivité territoriale pour la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme ... »

Madame Patricia Bérard précise que cette mesure concerne principalement, sur les stations de La Plagne, les refuges qui étaient jusqu'à présent taxés au tarif des hébergements non classés, et qu'il convient de délibérer de nouveau afin de pouvoir appliquer cette mesure à compter du 1er janvier 2021.

Les autres tarifs de la taxe de séjour, applicables au 1er janvier 2021, restent inchangés.

Madame Patricia Bérard précise qu'en sus de la taxe de séjour communale, une surtaxe de 10 % est perçue pour le compte du département et que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne est chargé de collecter la taxe de séjour pour le compte de la commune et du département.

Le conseil municipal approuve la modification concernant les tarifs de la taxe de séjour applicable aux refuges comme énoncée ci-dessus. (Votants : 28, pour : 28)

Marchés publics - Travaux

6. RÉSULTAT APPEL D'OFFRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE

Monsieur Henri Beltrami informe le conseil municipal de la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 3 août 2020 concernant le marché « fourniture et livraison de carburant et combustible ».

3 lots étaient à pourvoir.

Les classements établis par la CAO sont les suivants :

Lot 1 : Fourniture et livraison de carburant	
1 ^{er} Charvet la Mure Bianco	Note: 9,99/10
2 ^{ème} Thévenin Ducrot Distribution	Note: 9,00/10

Lot 2 : Fourniture et livraison de combustible d'origine fossile	
1 ^{er} Charvet la Mure Bianco	Note: 10,00/10
2 ^{ème} Thévenin Ducrot Distribution	Note: 8,94/10

Lot 3 : Fourniture et livraison de granulés bois	
1 ^{er} Touvet combustible	Note: 10,00/10
2 ^{ème} Thévenin Ducrot Distribution	Note: 9,37/10

Concernant le marché « fourniture et livraison de carburant et combustible », le conseil municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'offres comme énoncée ci-dessus. (Votants : 28, pour 28)

7. RÉSULTAT APPEL D'OFFRE DÉNEIGEMENT

Monsieur Richard Broche, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de Monsieur Guy Pellicier n'est pas pris en compte.

Monsieur Henri Beltrami informe l'assemblée de la décision de la CAO du 6 août 2020 concernant le marché « Déneigement ». 8 lots étaient à pourvoir.

Les classements établis par la CAO sont les suivants :

Lot 1 : Déneigement de la station de Plagne Centre	
1 ^{er} SN Eric Perrière	Note : 20,00/20
2 ^{ème} Vaudey TP	Note : 19,32/20
3 ^{ème} Trans Loc	Note : 16,59/20
4 ^{ème} CPV Déneigement	Note : 14,16/20
5 ^{ème} Alpes TP	Note : 11,39/20

Lot 2 : Déneigement de la station de Plagne 1800, la Roche du Haut et accès départ piste de bob	
1 ^{er} CTP	Note : 17,71/20
2 ^{ème} Alpes TP	Note : 17,64/20
3 ^e CPV Déneigement	Note : 14,50/20

Lot 3 : Déneigement des stations de Plagne Bellecôte et Belle Plagne	
1 ^{er} Bouzon Barral	Note : 17,46/20
2 ^{ème} CPV Déneigement	Note : 14,50/20

Lot 4 : Déneigement de la station de Plagne Villages	
1 ^{er} Vaudey TP	Note : 19,74/20
2 ^{ème} Alpes TP	Note : 19,00/20
3 ^{ème} Trans Loc	Note : 16,35/20
4 ^{ème} CPV Déneigement	Note : 13,89/20

Lot 5 : Déneigement de la station de Plagne Soleil	
1 ^{er} SN Eric Perrière	Note : 19,56/20
2 ^{ème} Alpes TP	Note : 18,65/20
3 ^{ème} Trans Loc	Note : 15,93/20
4 ^{ème} CPV Déneigement	Note : 14,50/20

Lot 6 : Déneigement de la station de La Roche et de Planagnant	
1 ^{er} SN Eric Perrière	Note : 19,50/20
2 ^{ème} CTP	Note : 18,38/20

Lot 7 : Déneigement secteur Bonnegarde-ZA des Iles de Macot
Aucune offre reçue. Consultation déclarée sans suite. Le déneigement sera réalisé en interne.

Lot 8 : Déneigement secteur Bonconseil-Plan des Forches
Une offre papier a été remise sous enveloppe, aucune par voie électronique. La consultation est déclarée infructueuse et sera relancée sous forme de MAPA.

Monsieur Robert Astier demande si le cahier des charges est établi par une commission composée d'élus. Monsieur le maire

lui indique que ce cahier des charges est rédigé par les services en lien avec l' élu en charge des travaux, comme cela se pratique depuis des années. Les élus sont associés à l'analyse des offres.

Concernant le marché « Déneigement », le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres comme énoncée ci-dessus.

(Votants : 26, pour : 26)

Monsieur Richard Broche réintègre la salle.

8. RÉSULTAT APPEL D'OFFRE TRANSPORT DE NEIGE

Monsieur Henri Beltrami informe l'assemblée de la décision de la CAO du 6 août 2020 concernant le marché « Transport de neige ». 4 lots étaient à pourvoir.

Les classements établis par la CAO sont les suivants :

Lot 1 : Transport de neige. Base Plagne Centre	
1 ^{er} Trans Loc	Note : 19,50/20
2 ^{ème} Alpes TP	Note : 18,50/20

Lot 2 : Transport de neige. Base Plagne Bellecôte	
1 ^{er} Bouzon Barral	Note : 18,00/20

Lot 3 : Transport de neige. Base Macot	
1 ^{er} Trans Loc	Note : 19,50/20
2 ^{ème} Alpes TP	Note : 17,90/20

Lot 3 : Transport de neige. Base Macot	
1 ^{er} Vaudey TP	Note : 19,50/20

Lot 4 : Transport de neige. Nettoyage des plateformes de stockage de neige par dameuse	
1 ^{er} Vaudey TP	Note : 19,50/20

Concernant l'appel d'offres « Transport de neige », Le conseil municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres comme énoncé ci-dessus.

(Votants : 28, pour : 28)

9. RÉSULTAT APPEL D'OFFRE PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET SANITAIRES PUBLICS

Madame Christiane Charrière informe l'assemblée de la décision de la CAO du 19 août 2020 concernant le marché « prestation de nettoyage et d'entretien des Bâtiments communaux et sanitaires publics ». 4 lots étaient à pourvoir.

Les classements établis par la CAO sont les suivants :

Lot 1 : Ecole de Macot	
1 ^{er} SMI Alp	Note : 18,00/20
2 ^{ème} A4	Note : 16,68/20

Lot 2 : Plagne Centre - Plagne 1800	
1 ^{er} A4	Note : 20,00/20
2 ^{ème} SMI Alp	Note : 18,00/20

Lot 3 : Plagne Villages - Plagne Soleil	
1 ^{er} A4	Note : 20,00/20
2 ^{ème} SMI Alp	Note : 17,04/20

Lot 4 : Plagne Bellecôte - Belle Plagne	
1 ^{er} SMI Alp	Note : 18,00/20
2 ^{eme} A4	Note : 17,87/20

Concernant le marché « prestation de nettoyage et d'entretien des Bâtiments communaux et sanitaires publics », le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres comme énoncée ci-dessus.
(Votants : 28, pour : 28)

10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LA RÉALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement unique sur la commune de La Plagne Tarentaise dans le cadre de l'unification du Plan Local d'Urbanisme. Le coût de cette réalisation est estimé à 130 000,00 € HT. Monsieur Gilles Tresallet informe le conseil municipal que ce projet peut être subventionné par le département de la Savoie et par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le maire ajoute que le coût concernant la partie « inspection télévisé » sera certainement moindre mais que la demande de subvention est nécessaire.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du conseil départemental de la Savoie et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement. (Votants : 28, pour : 28)

11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE GOTHARD À LA STEP DES GRANGES

Monsieur Gilles Tresallet explique que la Station d'épuration (STEP) de Gothard est saturée du fait des dernières constructions. De plus, il reste encore quelques terrains constructibles. Il a donc été envisagé par la régie de l'Eau et de l'Assainissement de raccorder les effluents de Gothard à la Station d'épuration des Granges. Le coût de cette réalisation est estimé à 510 000,00 € HT.

Monsieur Gilles Tresallet informe le conseil municipal que ce projet peut être subventionné par le département de la Savoie et par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le maire précise que ce projet est prévu pour l'année 2021.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du conseil départemental de la Savoie et de l'Agence de l'Eau pour le raccordement des effluents de Gothard à la STEP des Granges. (Votants : 28, pour : 28)

Ressources humaines

12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE D'AGENTS DU SIVU DES GRANGES

Monsieur Gilles Tresallet indique que dans le cadre de la fusion de communes qui est intervenue au 1er janvier 2016 entre les communes historiques de Macot La Plagne, Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan, pour former la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise, une sta-

tion d'épuration (STEP) de type « lits plantés de roseaux » est en fonctionnement sur le territoire historique de la commune de Valezan et qu'il convient de l'entretenir.

Monsieur Gilles Tresallet rappelle qu'une régie de l'eau et de l'assainissement a été instituée, disposant de personnel dédié, sur le territoire de la nouvelle commune. Compte tenu de la complexité de la maintenance et de l'entretien des stations d'épuration et étant donné que la commune dispose au sein du SIVU des GRANGES, de personnels qualifiés pour ces missions, monsieur Gilles Tresallet propose de faire appel à eux ponctuellement dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des équipements de la STEP située sur la commune déléguée de Valezan. Monsieur Gilles Tresallet présente ainsi la convention à signer entre le SIVU des GRANGES et la commune de La Plagne Tarentaise définissant les modalités de mise à disposition des deux agents du SIVU des GRANGES.

Le conseil municipal approuve la convention à signer citée ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 28, pour : 28)

13. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Dans le cadre du recrutement d'un agent par voie de mutation au service Espaces Verts, monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'il convient de modifier la délibération existante afin de faire correspondre le grade de recrutement avec le grade de l'agent recruté. L'agent occupera les fonctions d'adjoint au responsable du pôle espaces verts. Ses missions principales seront les suivantes : entretien et création des espaces paysagers et floraux de la commune et gestion d'équipe ainsi que des missions complémentaires telles que des opérations multiples relevant de la polyvalence des agents des services techniques.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que le candidat doit justifier d'une formation en production horticole ou aménagement des espaces verts et de connaissances en gestion d'équipe ainsi que d'une expérience significative dans un poste équivalent. Il précise que le candidat retenu sera rémunéré en référence à la grille indiciaire de la filière technique catégorie C, du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose donc au conseil municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise à partir du 1er septembre 2020.

Le conseil municipal approuve la création de ce poste dans les conditions énoncées.

(Votants: 28, pour : 28)

14. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS RÉGIE DE TRANSPORT HIVER 2020-2021

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal qu'afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transports publics durant la saison hivernale 2020-2021, il convient de créer 16 emplois saisonniers « chauffeur » à temps complet en Contrat à Durée Déterminée, d'une durée de 35 heures par semaine (temps complet) pour la période du 1er décembre 2020 au 30 avril 2021 inclus, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Les salariés auront pour mission principale la conduite de véhicules de transport en commun.

Madame Christiane Charrière complète en stipulant que les 16 emplois équivaldront à 13 postes temps plein car certains agents seront à mi-temps.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.
(Votants :28, pour :28)

15. CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM 2E CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Compte tenu de la modification de l'organisation du service périscolaire, madame Christiane Charrière explique qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet.

Elle propose ainsi de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM principal 2ème classe, à temps non complet annualisé, créé initialement pour une durée de 28h28/35ème par semaine à 29h19/35ème hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2020.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 28, pour : 28)

16. CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Madame Christiane Charrière informe que l'organisation du service de restauration scolaire et périscolaire en fonction des effectifs inscrits, oblige à proposer une modification des postes au sein de ces services, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020-2021.

Afin de permettre le bon fonctionnement de ce service, madame Christiane Charrière propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 16h75/35ème hebdomadaires annualisées du 03 septembre 2020 au 06 juillet 2021.

Le conseil municipal approuve la création du poste ci-dessus dans les conditions énoncées.
(Votants : 28, pour :28)

17. RECTIFICATIF SUR DÉLIBÉRATION N°2020-171 - CRÉATION DE 3 POSTES D'ATSEM - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Madame Christiane Charrière expose que suite à une erreur matérielle dans l'élaboration de la délibération, il est nécessaire de modifier la délibération n° 2020-171 créant 3 postes d'ATSEM principal 2ème classe, pour l'année scolaire 2020-2021, en tenant compte du calendrier scolaire 2020-2021, qui prend fin le 06 juillet 2021.

Elle propose ainsi la création d'un poste non permanent au grade d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet 25h63/35ème hebdomadaire à temps de travail annualisé pour la période du 31 août 2020 au 06 juillet 2021, au lieu du 02 juillet 2021.

Le conseil municipal approuve la modification proposée concernant la création des postes énoncés ci-dessus.
(Votants : 28, pour : 28)

18. RECTIFICATIF SUR DÉLIBÉRATION N°2020-172 - CRÉATION DE 5 POSTES D'AGENTS D'ANIMATIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Madame Christiane Charrière explique que suite à une erreur matérielle dans l'élaboration de la délibération, il est nécessaire de modifier la délibération n° 2020-172 créant 5 postes d'adjoints d'animation pour l'année scolaire 2020-2021 en tenant compte du calendrier scolaire 2020-2021 qui prend fin le 06 juillet 2021.

Elle propose ainsi de modifier ces postes comme suit :
- 2 postes d'adjoint d'animation à 7h53/35ème hebdomadaire annualisées du 31 août 2020 au 06 juillet 2021 (au lieu du 02 juillet 2021), 2 heures par jour, 4 jours par semaine scolaire, portant le temps de travail du contrat à 288h ;

- 1 poste d'adjoint d'animation à 11h29/35ème hebdomadaires annualisée du 31 août 2020 au 06 juillet 2021 (au lieu du 02 juillet 2021), portant le temps de travail du contrat à 432h.

Le conseil municipal approuve les modifications proposées concernant la création des postes énoncés ci-dessus.
(votants : 28, pour : 28)

19. CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ TEMPORAIRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il propose le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose ainsi les créations suivantes :

- 8 postes d'adjoints techniques polyvalents au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet : 4 postes du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 et 4 postes du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.
- 3 postes d'agents administratifs au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, à temps complet : 1 poste du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 et 2 postes du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.
- 2 postes de chef d'équipe, au sein des services techniques, au grade d'agent de maîtrise territoriale, catégorie C, à temps complet : 2 postes du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 et 1 poste du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.
- 2 postes d'adjoint d'animation, au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet : 1 poste du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 et 1 poste du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.
- 2 postes d'adjoint d'animation, au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps non complet, 17,5 h /35ème : 2 postes du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture, grade des auxiliaires de puériculture, catégorie C, à temps complet : 1 poste du 1er septembre au 31 août 2021 et 1 poste du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.
- 4 postes d'agents de surveillance de la voie publique et assistant temporaire à temps complet, catégorie C, à temps complet : 1 poste du 02 septembre 2020 au 30 septembre 2020, 1 poste du 02 septembre 2020 au 11 septembre 2020, 1 poste du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 et 1 poste du 02 septembre 2020 au 30 avril 2021.
- 1 poste d'infirmière, grade d'infirmière en soins généraux, catégorie A, à temps complet du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants, grade des éducateurs de jeunes enfants, de catégorie A, à temps complet du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

- 1 poste de responsable du service finances, grade attaché territorial, catégorie A, à temps complet du 1er décembre 2020 au 31 octobre 2021.
- 1 poste de responsable de la commande publique, au sein du service juridique, grade attaché territorial, catégorie A, à temps complet du 1er décembre 2020 au 31 octobre 2021
- 1 poste de responsable du service urbanisme, grade ingénieur territorial, grade de catégorie A, à temps complet du 1er décembre 2020 au 31 octobre 2021.

Suite à une question de monsieur Richard Broche, monsieur le maire précise que ces postes n'ont pas vocation à être pourvus dans l'immédiat. Ils serviront en cas de besoin pour faciliter des remplacements imprévus. Monsieur le maire indique que cela n'augmente en aucun cas l'effectif du personnel.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.
(Votants : 28, pour : 28)

20. CRÉATION DE TROIS POSTES NON PERMANENTS D'AGENTS POLYVALENTS DES SERVICES TECHNIQUES EN CDD À TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Dans le cadre des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité notamment au sein des services techniques, monsieur Daniel-Jean Véniat propose la création des postes suivants :

- 3 postes d'agents polyvalents des services techniques, grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, en CDD à temps complet :
- 2 postes du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- 1 poste du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 28, pour : 28)

Urbanisme Foncier

21. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION ENEDIS : GARE AMONT TÉLÉSIÈGE LA BERGERIE

Monsieur Daniel-Jean Véniat fait part de la demande de la société Enedis d'établir une servitude de passage sur des terrains communaux en vue de l'alimentation de la Gare Amont du Télésiège de la Bergerie à la Plagne.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec Enedis portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée section N n° 2275 avec une indemnité unique et forfaitaire de 1000.00 €.

(Votants : 28, pour : 28)

22. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION ENEDIS : PROPRIÉTÉ AU CLOS A 1589

Madame Fabienne Astier, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la commune a été saisie par la société ENEDIS en vue de l'alimentation de la propriété cadastrée section A n° 1589 au Clos (Macot) et qu'elle demande l'institution d'une servitude de passage sur un terrain communal.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec Enedis portant institution de servitude sur la parcelle communale citée ci-dessus. (Votants : 27, pour : 27)

Madame Fabienne Astier réintègre la séance.

23. ACQUISITION DE LA PARCELLE 305 C 1449

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la commune souhaite créer un redent à Valezan. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées 305 C n°1450 et 305 C n°1449.

Il rappelle la délibération n° 2020-186, qui approuve l'acquisition de la parcelle 305 C 1450 appartenant aux consorts PERONNIER. Le tènement foncier utile à la création du redent impacte deux parcelles, il convient également d'acquérir la parcelle cadastrée 305 section C n° 1449 appartenant aux consorts Marchand Maillet, Laperrière et Kesselring.

Les propriétaires ont donné leur accord pour céder cette parcelle d'une surface de 525 m² au prix proposé par la commune de 0.50 € / m² toutes indemnités comprises, soit un montant total de 262.5 € TTC et les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants :28, pour :28)

24. ATTRIBUTION D'UN APPEL A CANDIDATURES - APPEL A PROJET LES COCHES «OBSERVATOIRE HAUT»

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que par délibération n°2020-077 du 10 février 2020 relative au lancement de l'appel à projets en vue de mettre à disposition un ou plusieurs tènements fonciers situés aux Coches – parcelles 038 AB 48p, 49p, 102p, 103p, 105p, 106p, 107p, 108p, 109p, 110p. La zone a été découpée en 5 lots afin de permettre aux opérateurs de se positionner sur un ou plusieurs lots et ainsi adapter leur projet en prenant en compte les exigences du programme.

Cette mise à disposition, qui doit prendre la forme d'un bail à construction, implique pour les candidats de proposer un prix de location annuelle sur une durée fixée de 50 ou 99 ans du bien correspondant à sa valeur vénale à la date de remise des offres.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que deux dossiers en réponse à cet appel à projets ont été reçus en mairie et ont été examinés selon les critères définis dans le programme et règlement de consultation en prenant notamment en compte la destination touristique, le mode de gestion proposée (favorisant la commercialisation à long terme du bâtiment), la qualité architecturale, la prise en compte de l'environnement et de la performance énergétique.

Une candidature a été retenue par la commission d'urbanisme : celle de messieurs Maxwell-Burton Jonathan et Lacroix Guillaume (Sarl L&G Immobilier), pour un projet sur le lot D.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission d'urbanisme du 27 juillet 2020 de retenir la candidature des messieurs Maxwell-Burton Jonathan et Lacroix-Guillaume (Sarl L&G Immobilier) pour l'appel à projet « Coches Observatoire Haut » sur le lot D.

(Votant :28, pour :28)

25. CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 038 K 1897

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que suite à la demande de madame Sandrine Mingeon et de monsieur Jérôme Mingeon, la commune a accepté de leur céder une partie de la parcelle communale cadastrée 038 section K n° 1897, située sur la commune déléguée de Bellentre desservant directement l'accès à leurs garages.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que l'emprise de la parcelle communale à céder est d'environ 42 m² sur une surface totale de 230 m² et que le prix proposé et accepté par les conjoints Mingeon est de 150.00 €/m², toutes indemnités comprises. Il informe que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette acquisition seront pris en charge par les acquéreurs.

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 28, pour 28)

26. RELANCE DE LA COMMERCIALISATION DU LOT N°4 DU LOTISSEMENT «LE PANORAMA» À MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la délibération n° 2019-325 du 02 décembre 2019 relative à la vente du lotissement communal « le PANORAMA » situé à Montchavin.

La commune souhaite favoriser la réalisation de résidences principales à des coûts raisonnables.

Dans ce cadre, elle a entrepris la réalisation d'un lotissement à Montchavin.

Conformément au permis d'aménager PA n°07315019M3002 accordé le 23/05/2019, la parcelle cadastrée 038 section AE n°1 a fait l'objet d'un projet de lotissement communal de 9 lots.

La commune a commercialisé 3 lots pour la construction d'immeubles à usage d'habitats collectifs (accession à la propriété libre, accession à la propriété aidée et logements locatifs sociaux) et 6 lots individuels (libres de constructeur).

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la totalité des lots avait été attribuée, mais suite à un désistement, et à l'irrecevabilité des candidatures complémentaires, il convient de relancer la commercialisation du lot n°4, parcelle nouvellement cadastrée 038 section AE n°176 de 608m².

Il rappelle que dans le cadre d'une politique soucieuse de favoriser la densification de l'habitat et la création de logements permanents, la commercialisation des lots individuels a fait l'objet d'un règlement d'attribution ayant pour finalité de fixer le cadre permettant la vente de lots en priorité aux jeunes et aux familles avec enfants.

Le conseil municipal autorise le lancement d'une deuxième commercialisation du lot n°4 du lotissement Le Panorama suivant le règlement d'attribution des lots mis en place et selon les conditions relatives à la vente.

(Votants : 28, pour : 28)

27. ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS PAVIET LIEU-DIT «PRA ONDRA»

Monsieur le maire expose qu'il a été sollicité par l'Association Diocésaine de Tarentaise, propriétaire d'un ensemble immobilier à la Plagne Tarentaise, lieudit « Pra Ondra » cadastré section N° 791, 794, 54, 55, 56 et 58. Cette dernière a fait connaître son intention de procéder à la vente de cet ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments délabrés, anciennement à usage de

colonie de vacances.

La cession du bien a pour objectif de trouver un acquéreur capable de réhabiliter et revaloriser ce site dans le but de retrouver l'attractivité connue auparavant.

Il rappelle également que la voie d'accès au site est une route carrossable déneigée et entretenue par la commune depuis longtemps. Son emprise est cependant située sur une parcelle privée appartenant aux conjoints PAVIET.

L'indivision Paviat, propriétaire des parcelles voisines, et soucieuse d'assurer une pérennité de son intérêt sur ses propriétés a engagé des négociations aux fins de parvenir à une issue transactionnelle compte tenu des revendications des différentes parties et a fait connaître à la commune son intention de procéder à un échange de terrains.

Un accord a été trouvé entre les trois parties et il convient donc de régulariser l'emprise de la voie d'accès par la concrétisation d'un échange de parcelles.

Monsieur le maire présente le plan du projet de division qui permet d'obtenir un projet cohérent au regard du cadastre :

- parcelles 150 N n°54, 55p, 56p 791p et 794p cédées par l'association Diocésaine à l'indivision Paviat
- parcelle cadastrée 150 N 792p cédée par l'indivision PAVIET à l'association Diocésaine
- parcelle 150 N 792p cédée par l'indivision Paviat à la commune de la Plagne Tarentaise (voirie) d'une superficie de 506m²
- parcelle 150 N 1567p cédée par la commune à l'indivision Paviat d'une superficie de 146m²

Il est proposé que cet échange se réalise sans soulte à verser par les parties intervenantes à l'acte et informe que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cet échange seront pris en charge par la commune.

Monsieur le maire ajoute que cet échange permettrait au Diocèse de vendre son terrain et ainsi de réhabiliter et revaloriser ce site.

Le conseil municipal approuve l'échange comme énoncé ci-dessus dans les conditions proposées.

(Votants : 28, pour : 28)

28. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE - CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE STATIONNEMENT À PLAGNE BELLE-CÔTE

Monsieur le maire rappelle que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) dispose d'une cuve à fioul destinée au ravitaillement du parc de dameuses le long de la route de Belle Plagne sur la parcelle communale cadastrée 150 section M n°2433.

Il explique que lors du ravitaillement de la cuve, le camion est obligé de stationner sur la route, ce qui engendre des perturbations au niveau de la circulation et peut également poser des problèmes de sécurité. La SAP a donc sollicité l'autorisation auprès de la commune de pouvoir aménager une plateforme de stationnement le long de cette cuve, sur la parcelle communale section M n°2433, afin de remédier à ces problèmes. La plateforme aurait pour dimensions 5 m de large sur 20 m de long, soit 100 m². Si les exhaussements ou affouillements de sols ne dépassent pas 2 m de haut, aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire pour cet aménagement.

La demande qui a été examinée en commission d'urbanisme, a fait l'objet d'une décision favorable de la part des élus sous réserves des prescriptions suivantes : établissement d'une convention d'occupation du terrain avec obligation d'entretien, aspect esthétique et état des lieux contradictoire.

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention à signer.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public telle qu'elle lui est présentée. (Votants :28, pour :28)

29. APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la délibération n°2019-128 en date du 29 avril 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Belleentre, fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation, ainsi que délibération n°2019-327 en date du 02 décembre 2019 complétant la délibération n°2019-128 du 29 avril 2019.

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe le conseil municipal que la procédure de révision allégée du PLU de la commune déléguée de Belleentre doit permettre de faire évoluer le PLU sur les points suivants :

- Le Crey : Déclasser de zone An en zone U une partie de la parcelle cadastrée 038 section A n° 832 pour permettre la réalisation d'un garage à l'habitation existante, implantée sur ladite parcelle.
- Montchavin (Zone AUaz du caravaneige) : Adapter le PLU au projet d'aménagement du secteur : changer la règle de hauteur pour les habitations collectives, la règle d'implantation par rapport aux emprises publiques, le programme de logements prévu dans les OAP ...
- Faire évoluer le règlement écrit :
- pour permettre les extensions des bâtiments situés dans la zone réservée aux restaurants d'altitude (Nr).
- pour transposer les règles de stationnement de la zone Ua à la zone Ud et à la zone AUa.
- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT, notamment sur les points suivants :
 - réduire la possibilité de logement pour les agriculteurs en zone A à 40 m².
 - vérifier que la zone An corresponde aux zones agricoles stratégiques du SCOT.

Considérant que le projet de révision allégée du PLU tel que présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, le conseil municipal acte la révision « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Belleentre.

(Votants : 28, pour 28)

Questions diverses

Tableau des marchés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée lors de la séance du 6 juin dernier et que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du 07 juillet 2020.

Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Monsieur le maire présente un rapide compte rendu au conseil municipal du comité syndical du 21 juillet 2020. Monsieur le maire informe les élus de la désignation des représentants du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne au sein des organismes suivants :

- l'OTGP
 - la SEM Trans Fer Route Savoie
 - la SEM Plagne Rénov
 - le Conseil d'administration de l'Association Bob Luge La Plagne
 - le CNAS
 - le Comité de suivi du Vanoise Express
 - la Commission d'appel d'Offres permanente
 - la Commission de contrôle financier de la DSP de l'eau et de l'assainissement
 - la régie de suivi et de contrôle de la DSP de l'eau et de l'assainissement
 - la Commission de contrôle financier de la DSL des remontées mécaniques
- Puis, monsieur le maire explique également les points votés :
- la prise en charge des frais de déplacements liés aux missions des élus
 - l'avenant n°1 à la convention conclue entre le SIGP et le CDG73 pour les missions d'ACFI
 - la modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2021
 - la convention d'autorisation temporaire de passage sur terrains privés pour les itinéraires dédiés à la pratique du VTT et du VTT à assistance électrique
 - la convention entre la commune de La Plagne Tarentaise et la SAP pour l'exploitation de la Télébufette durant la saison estivale 2020
 - l'engagement du SIGP et de la SAP au retour à la nature de la zone de La Chiaupe
 - la décision modificative n°2 du budget général 2020 du SIGP
 - la mise à jour des contrats de soutien aux athlètes de La Plagne
 - la convention entre le SIGP et des propriétaires privés pour le passage d'une canalisation sur terrain privé sur le secteur de Plagne 1800
 - le marché de travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le secteur de l'Aconcagua à Plagne Centre
 - la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre des travaux du réseau d'assainissement
- Monsieur le maire fait également un retour au conseil sur les éléments suivants :
- point sur les dossiers en cours
 - confirmation des dates des prochains Comités Syndicaux
 - point sur la représentation des clubs des sports de La Plagne au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de La Grande Plagne.

Travaux du chalet du Carroley

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la question qui lui a été posée par le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » concernant les travaux du chalet du Carroley, qui ont fait notamment l'objet d'une subvention.

Il indique qu'une partie des travaux a été réalisée en 2019 pour un montant de 41 194 euros TTC sur le chalet de Bellecôte. Il ajoute que pour 2020, un budget de 10 000 euros était prévu pour la deuxième tranche des travaux sur le chalet du Carroley, mais que ces derniers ont été reportés au printemps 2021 suite à une décision de la commission des finances. En effet, suite à la crise sanitaire, monsieur le maire explique que le Plan Pluriannuel d'Investissements a été revu à la baisse pour 2020. Enfin, il indique que la collectivité a jusqu'en 2022 pour utiliser la subvention. Madame Maryse Buthod trouve dommage d'obtenir une réponse à ce sujet uniquement aujourd'hui malgré les nombreuses relances.

Chiens en Alpage

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande qui lui a été faite par le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » concernant la proposition de rédiger un arrêté municipal visant les propriétaires de chien à les maintenir en laisse en alpage afin d'éviter tout problème avec les chiens de troupeau.

Monsieur le maire rappelle les problèmes qui ont eu lieu cet été sur la station. En effet, les chiens d'Anatolie attaquent aussi bien les chiens, les piétons que les personnes en vélo. Monsieur le maire rappelle que les bergers ont l'obligation de posséder des Patous ou des chiens d'Anatolie pour protéger leurs troupeaux sinon les attaques du loup ne sont pas indemnisées. Des discussions ont donc eu lieu avec les bergers et des zones sécurisées ont été mises en place.

Monsieur le maire précise qu'il n'est pas personnellement favorable à un arrêté obligeant les propriétaires de chiens à les maintenir en laisse. En effet, il donne l'exemple d'une commune voisine qui a pris un arrêté municipal visant à interdire complètement les chiens en altitude. Cette décision a entraîné un préjudice important pour cette commune car les propriétaires de chiens ne sont pas venus en montagne cette année.

Monsieur Richard Broche signale que tout propriétaire possédant un chien a l'obligation de le tenir en laisse, et demande ainsi à ce que la commune applique ce qui est mentionné dans les textes. Il en profite également pour rappeler qu'il faudrait sensibiliser les propriétaires concernant les déjections de leurs chiens, notamment par le biais du compte rendu du conseil municipal.

Madame Patricia Bérard précise que seule la verbalisation fonctionne, sensibiliser ne suffit pas.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 20/08	Achat d'un camion porte outils d'occasion	DAUPHINÉ POIDS LOURDS	113 000,00 €	135 600,00 €
MAPA 20/13	Entretien, Nettoyage et curage des canalisations et décanteurs	SCAVI	MARCHÉ À BONS DE COMMANDE	

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonne rentrée à tous !

Depuis fin juillet, monsieur le maire a accédé à notre demande de local « d'élus minoritaires ». Ce droit, n'est pas laissé à son appréciation, mais accordé par le code général des collectivités territoriales. Il s'agit de l'ancien bureau de poste à Bellentre (qui était rattaché aux bureaux de la mairie depuis quelques années).

Lors du dernier conseil, conformément à notre souhait, monsieur le maire nous a fait un compte rendu du dernier comité SIGP et tous les conseillers reçoivent désormais copie des convocations accompagnées des notes de synthèse. Pour mémoire ces séances sont publiques, tout comme celles du conseil municipal et nous nous réservons la possibilité d'y assister. Si vous aussi, vous souhaitez être présents, n'hésitez pas, tout en respectant le protocole sanitaire en vigueur (port du masque, distanciation...).

Dans le point 19 de l'ordre du jour mentionnant « la création de 28 postes non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité », monsieur Richard Broche a souhaité s'assurer que la délibération qui pouvait prêter à confusion, prévoyait cet accroissement uniquement « pour permettre les périodes de formation des agents » comme stipulé dans le projet de délibération. monsieur le maire lui a confirmé que le nombre des agents de La Plagne Tarentaise n'augmenterait pas.

Enfin, suite à notre question écrite orale relative aux travaux du chalet Carroley budgétés cette année, faisant l'objet d'une subvention, mais non réalisés à ce jour : monsieur le maire, après une intervention avec les travaux du chalet Bellecôte, nous a informé que la validité de la subvention octroyée étant de 2 ans, les travaux seraient réalisés dans les délais. Nous remercions monsieur le maire de nous répondre enfin à cette question posée plusieurs fois et restée jusque-là sans réponse.

Enfin, quatre d'entre nous (3 titulaires sur 15 et 1 suppléant sur 5) ont été élus lors d'un conseil municipal ad hoc pour être grands électeurs à l'occasion des élections sénatoriales qui se tiendront dimanche 27 septembre à Chambéry.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

L'été 2020 restera comme un excellent crû à l'échelle de notre station. Les clients ont été présents en nombre et ont consommé de nombreuses activités, profitant par ailleurs d'un climat très favorable.

Voici désormais le temps de la rentrée scolaire. Près de 300 enfants ont rejoint les bancs de nos 7 écoles et nous avons obtenu le maintien de l'ensemble des classes sur la commune, malgré quelques tentatives de l'éducation nationale. Vous pouvez compter sur notre vigilance pour porter la parole des parents d'élèves auprès de l'Administration de l'État.

Le conseil municipal entre quant à lui dans le feu de l'action. Les commissions ont débuté leurs travaux dans de nombreux domaines et développent de nombreux projets conformément à notre programme lors de l'élection municipale. Chacun s'implique également dans les travaux des nombreuses structures dont fait partie la commune : Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, Office de tourisme, communauté de communes, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise... Il s'agit de représenter notre territoire mais aussi et surtout de participer à des politiques et des projets qui peuvent avoir un impact fort sur le territoire.

Au titre des réalisations, nous retiendrons enfin la mise en service du city stade de Macot qui vient terminer les aménagements d'équipements sportifs de plein air à l'entrée de ce bourg. Nous sommes également en mesure d'annoncer officiellement la réouverture de la patinoire des Coches dès cet hiver. Cela marque la volonté sans faille de notre équipe de redynamiser le secteur de Montchavin les Coches, en réponse à vos attentes et à celles de nos clients.

Pour terminer, nous avons lu, comme vous, dans la presse, les pressions exercées sur notre équipe par des personnes aigries appelant à une défusion de la commune nouvelle. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'être une équipe unie et vous pouvez compter sur nous pour vous démontrer au quotidien par les projets menés que la commune nouvelle permet des réalisations que chacun, séparément, nous n'aurions pu mener à bien. Ensemble, nous sommes plus forts !

Liste Jean-Luc Boch

RENTÉE SCOLAIRE

Mardi 1er septembre, près de 300 élèves ont effectué leur rentrée dans les écoles des quatre communes déléguées. Les élus de La Plagne Tarentaise se sont rendus dans les différentes écoles pour souhaiter une très bonne année scolaire aux élèves, aux professeurs des écoles ainsi qu'aux agents communaux intervenant dans les écoles.

BELLENTRE



Les enfants de l'école de Bellentre accompagnés de madame Nathalie Benoit, conseillère municipale, de monsieur Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre et de leur professeur.

BONCONSEIL



Les enfants de l'école de Bonconseil accompagnés de monsieur Gilles Tresallet, maire-adjoint, de leur professeur et de leurs ATSEMS.

LA PLAGNE MONTCHAVIN LES COCHES



Les enfants de l'école de La Plagne Montchavin Les Coches accompagnés de monsieur Michel Courtois, conseiller municipal et leurs professeurs.

LA CÔTE D'AIME



Les enfants de l'école de La Côte d'Aime accompagnés de madame Michelle Villien, conseillère municipale, monsieur Christian Vibert, conseiller municipal et monsieur Jean-Louis Silvestre, maire délégué de La Côte d'Aime conseiller municipal et leurs professeurs.

VALEZAN



Les enfants de l'école de Valezan accompagnés de monsieur Xavier Miché, maire-adjoint et monsieur Bernard Hanrard, maire délégué de Valezan, leur professeur et leur ATSEM.

MACOT CHEF LIEU

Les enfants de l'école de Macot chef-lieu accompagnés de monsieur Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, madame Fabienne Astier, maire-adjointe et de leurs professeurs.



Classe de GS-CP



Classe de CP-CE1



Classe de CE2-CM1



Classe de CM2



Classe de PS-MS

LA PLAGNE

Les enfants de l'école de La Plagne accompagnés de mesdames Patricia Bérard, maire-adjointe et Christiane Charrière, maire-adjointe, de leurs professeurs et de leurs ATSEMS



Classe de PS -MS- GS



Classe de MS-CP



Classe de CE1-CE2



Classe de CM1-CM2

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis plusieurs mois, la collectivité travaille à la mise en place d'un schéma de sécurité routière sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise. Ce document doit nous permettre d'identifier et prioriser les chantiers à mener en matière de sécurité routière sur notre commune.

Une enquête participative a permis aux habitants d'exprimer leurs sentiments et de remonter des éléments pour les intégrer dans l'étude.

Un point d'étape a été effectué jeudi 3 septembre en mairie avec la commission sécurité.

Le bureau d'études travaille désormais sur des propositions opérationnelles et la rédaction du document définitif qui sera soumis au conseil municipal avant la fin de l'année 2020.

COMMUNE DÉLÉGUÉE MACOT LA PLAGNE

CONCERT PLAGNE CENTRE

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la commune de La Plagne Tarentaise a organisé tout au long de l'été des concerts gratuits aussi bien en vallée qu'en station.

Après les quatre saisons de Vivaldi joué par Eric Crambres et les solistes du festival des Arcs à l'église de Macot chef-lieu et le récital flûte et harpe proposé par Mathilde Calderini et Anaïs Gaudemart à La Plagne Montchavin, le dernier concert a eu lieu vendredi 14 août sur la place Perrière à Plagne Centre.

Au programme de cette soirée, deux œuvres de Beethoven et une œuvre de la compositrice canadienne Kelly-Mary Murphy, jouées par le Trio Sora, composé de Pauline Chenais au piano, Angèle Legasa au violoncelle et Clémence de Forceville au violon. Ce trio, fondé en 2015, est déjà lauréat de plusieurs prix et compte à son actif un bon nombre de concerts.

Plus d'une centaine de spectateurs se sont retrouvés sur l'esplanade de la Place Perrière pour se laisser envouter par ce concert. Le Trio Sora, grâce à son talent et son amour de la musique et du partage a enchanté le public dans un cadre remarquable.

Un été sous le signe musical qui se termine, en espérant que ces concerts soient reproduits l'été prochain.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA CÔTE D'AIME-VAEZAN

Suite aux événements survenus courant mars, les animations prévues durant la fin d'hiver 2020, ainsi que le printemps 2020 ont été perturbées.

Nous avons pu reprendre notre activité au sein du Syndicat d'initiative de la Côte d'Aime-Valezan, le samedi 20 juin avec la journée dédiée à l'entretien des sentiers et du patrimoine. Ce fut une belle reprise, rassemblant de nombreuses personnes dans un esprit convivial avec toujours pour objectif de se retrouver pour échanger, développer le tourisme, participer à l'entretien et la mise en mémoire du patrimoine culturel, historique et naturel.

Il en a été de même pour les mois de juillet et août en accueillant pas loin de 1100 personnes sur nos diverses animations proposées (Musée de la fruitière, l'école d'autrefois, la Maison de Joannès, les marchés des producteurs, les soirées du vendredi...) et ceci tout en respectant les mesures sanitaires demandées cette année en raison de la Covid 19.



POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable» ?

Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous !

N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions !

A bientôtDans le nouveau monde !



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Les médicaments périmés et recyclés permettent de chauffer des logements ?

En effet, en 2018, la société CYCLAMED a récupéré près de 18 tonnes de ces médicaments et a ainsi fourni du chauffage à 7000 foyers !

Vous pouvez participer à cette chaîne en faisant régulièrement le tri dans vos armoires et en rapportant ce qui est périmé à la pharmacie.

ATTENTION : Ne rapportez pas les emballages en carton que vous déposerez dans les poubelles jaunes !

A vous maintenant, et BON TRI !



Manifestations

⇒ Soirée cinéma Samedi 03 octobre 2020 à 20h30

Salle des fêtes de la Côte d'Aime

«De toutes nos forces» de Nils Tavernier

Organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime - Valezan.

«Comme tous les adolescents, Julien rêve d'aventures et de sensations fortes. Mais lorsqu'on vit dans un fauteuil roulant, ces rêves-là sont difficilement réalisables. Pour y parvenir, il met au défi son père de concourir avec lui au triathlon « Ironman » de Nice : une des épreuves sportives les plus difficiles qui soit. Autour d'eux, c'est toute une famille qui va se reconstruire pour tenter d'aller au bout de cet incroyable exploit.» Participation libre.

⇒ Conférence Samedi 24 octobre 2020 à 20h30

Salle des fêtes de Valezan

Organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime - Valezan.

«Transition énergétique : Quelles solutions, quels moyens ?»

Venez participer à un débat sur la transition énergétique avec Pascal Poulhe, ingénieur dans une grande entreprise d'énergie. Participation libre

⇒ Soirée cinéma Samedi 7 novembre 2020 à 20h30

Salle des fêtes de la Côte d'Aime

«Renoir » de Gilles Bourdos

Organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime - Valezan.

«Auguste Renoir est éprouvé par la perte de son épouse et les mauvaises nouvelles de son fils au front.

Apparue dans sa vie comme un miracle, Andrée, jeune fille rayonnante, sera le dernier modèle du peintre, elle va insuffler au vieil homme une énergie qu'il n'attendait plus.»

Film présenté par Martine Gressier, professeur d'histoire de l'art. Participation libre

⇒ Conférence Samedi 07 novembre 2020 à 20h30

Salle des fêtes de Valezan

Organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime - Valezan.

«La neige magique et dangereuse» - présentée par Bernard et Patrice Hanrard, professionnels de la montagne. Participation libre

⇒ Exposition

Les héros Marvel et DC Comics débarquent à la bibliothèque de Macot chef lieu.

Venez découvrir un large choix de DVD, comics classiques.

Surtout, testez vos connaissances sur les héros Marvel et DC avec notre quizz à la bibliothèque de Macot. Récompenses à la clef !

Informations

⇒ Réunions publiques «eau et assainissement»

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et les élus, Gilles Tresallet, président de la régie de l'eau et de l'as-

sainissement et les élus du conseil d'exploitation, Pauline Boch, directrice de la régie de l'eau et de l'assainissement et Laura Jeannolin, responsable de la régie de l'eau et de l'assainissement vous convient à une réunion publique sur l'harmonisation des tarifs de l'eau et l'assainissement :

- **Jeudi 8 octobre à 19h00**

à la salle des fêtes de **Bellentre**

- **Lundi 12 octobre à 19h00**

à la salle polyvalente de **Macot La Plagne (Chef Lieu)**

- **Jeudi 15 octobre à 19h00**

à la salle des fêtes de **La Côte d'Aime**

⇒ Stages «Bucheronnage» Tarentaise 2020

L'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APT) organise des stages de bucheronnage

Apprendre les bons gestes en sécurité pour mener un chantier d'affouage.

⇒ Stop aux déjections canines

Pour le bien et le respect de tous, la commune de La Plagne Tarentaise invite les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux.

Lors de vos promenades, pensez à emporter un sac avec vous ! C'est un petit geste de civilité et de respect pour les autres usagers du domaine public...

Pour rappel, ne pas ramasser les déjections canines de son chien est une infraction passible d'une amende de 35 à 68 €.

⇒ Toute l'actualité de votre commune sur votre smartphone

Vigilance, alerte, manifestation, information citoyenne..... toute l'actualité de la commune en direct sur votre smartphone !

C'est simple, rapide, anonyme.... il suffit de trois clics :

- **Téléchargez** Illiwap

- **Recherchez** notre commune «Mairie de La Plagne Tarentaise» ou «@73150»

- **Cliquez** sur le bouton «suivre»

Petit +: cette application vous permet de signaler aux services de la mairie les problèmes rencontrés sur l'ensemble de la commune (propreté urbaine, voirie....)

Restons connectés pour une meilleure communication !

⇒ Compte rendu du conseil municipal - Comment le lire ?

1/ le recevoir par email, c'est simple, il suffit de :

- Soit s'inscrire sur le site internet de la commune www.laplagne-tarentaise.fr en enregistrant votre adresse email dans l'encart prévu à cet effet.

- Soit vous inscrire auprès des accueils des mairies déléguées

2/Vous pouvez également le lire :

- En le téléchargeant sur le site internet de la commune [www.laplagne-tarentaise.fr/La Plagne Tarentaise/les Comptes Rendus](http://www.laplagne-tarentaise.fr/La_Plagne_Tarentaise/les_Comptes_Rendus)

- En distribution libre dans les différents accueils des mairies déléguées, à la supérette Proxy et à la boulangerie Montmayeur à Macot chef-lieu.